

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE STRATEXIO

Stratexio se réserve la possibilité de modifier ou mettre à jour ses conditions générales de vente à tout moment.

DEFINITIONS

« Stratexio » agit au titre de son activité de formation. « Adhérent » désigne le bénéficiaire de la formation et le financeur de la formation. « Convention de formation » désigne le contrat de droit privé signé entre chacune des parties concernées par la formation : Stratexio, le bénéficiaire et financeur de la formation.

OBJET ET CHAMPS D'APPLICATION

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par l'Adhérent et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'Adhérent et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

DOCUMENTS CONTRACTUELS - DOSSIER D'ADHESION, DEVIS ET ATTESTATION

Pour chaque cycle de formations, un dossier d'adhésion est adressé par STRATEXIO à l'Adhérent. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doit être retourné à STRATEXIO. Le cas échéant un devis et/ou une convention de formation peuvent être établis entre STRATEXIO et l'Adhérent sur demande. À l'issue de la formation, STRATEXIO remet une attestation de formation à l'Adhérent sur demande. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, STRATEXIO lui fait parvenir un exemplaire des feuilles d'emargement accompagnées de la facture acquittée. Une attestation d'assiduité peut être fournie à l'Adhérent sur demande.

FACTURATION- PRIX ET RÈGLEMENT

Dès réception du dossier d'adhésion complété et signé, STRATEXIO envoie à l'Adhérent un courrier de bienvenue accompagné de la facture avec le détail de la prestation, le montant HT, le montant de la TVA en vigueur et le montant TTC à payer.

Tous nos prix sont indiqués en euros et hors taxes. Ils doivent être majorés de la TVA au taux en vigueur. Le détail des prestations comprises dans le prix est stipulé dans la facture et le cas échéant dans la convention de formation.

Le paiement sera dû selon les modalités définies dans le bulletin d'adhésion : soit en totalité à réception de la facture émise par STRATEXIO, soit avec un acompte de 1,500 € HT à réception de la facture et les échéances fixées lors de l'adhésion entre STRATEXIO et l'Adhérent. L'Adhérent peut, en accord avec STRATEXIO, bénéficier de modalités de paiement adaptées à son cas personnel. En revanche, en cas de retard de paiement, STRATEXIO pourra refuser l'accès aux sessions de formations, sans préjudice de toute autre voie d'action.

DÉLAI DE RÉTRACTATION

A compter de la date de réception du dossier d'adhésion signé, l'Adhérent dispose d'un délai de rétractation de 14 jours ouvrés. S'il souhaite se rétracter, l'Adhérent est tenu d'en informer STRATEXIO par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne sera exigée à l'Adhérent. Toutefois, en cas de désistement en cours de cycle de formations, l'intégralité de la somme reste due.

RÈGLES DE SUBROGATION

En cas de prise en charge du programme partiel ou total par un OPCO, STRATEXIO ne pratique pas la subrogation. Il s'engage à fournir aux Adhérents tous les éléments nécessaires au financement en fin de formation.

CONDITIONS DE REPORT

Dans le cas où le nombre de participants à une formation serait jugé insuffisant pour des raisons pédagogiques, STRATEXIO se réserve le droit d'ajourner cette formation sans formalité ni pénalité au plus tard une semaine avant la date prévue. L'Adhérent bénéficiera automatiquement d'un report d'inscription à la session suivante.

Dans le cas où STRATEXIO serait dans l'impossibilité de pouvoir délivrer une formation, STRATEXIO se réserve le droit d'ajourner la session sans formalité ni pénalité. STRATEXIO s'engage à en informer l'Adhérent dans les meilleurs délais.

NON REALISATION DE LA PRESTATION DE FORMATION

En cas d'interruption de la formation du fait de STRATEXIO, seules les prestations effectivement dispensées sont dues par l'Adhérent et ce uniquement dans le cas où STRATEXIO se trouverait dans l'incapacité de proposer un report des journées de formation.

INDEMNITES EN CAS DE DEDIT OU D'ABANDON EN COURS DU CYCLE DE FORMATIONS - ABSENTEISME

Dans tous les cas d'interruption ou annulation de la formation du fait de l'Adhérent, les prestations effectivement dispensées sont dues par l'Adhérent. Par ailleurs, pour compenser le préjudice subi pour STRATEXIO, en raison des pertes dues à l'annulation ou l'abandon de la formation par l'Adhérent, celui-ci s'engage à verser à titre de dédommagements les sommes définies dans les conventions de formation.

En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début de la première session de l'action de formation professionnelle, l'entreprise bénéficiaire s'engage à verser à l'organisme de formation une indemnité de dédit de **1 500 € HT**. En cas de désistement au cours du cycle de formations, une fois celui-ci démarré, l'entreprise bénéficiaire s'engage à verser à STRATEXIO la totalité de la somme due, à savoir **4 500 € HT**.

Il est précisé que ces indemnités de dédit ou d'abandon ne peuvent pas être imputées sur les dépenses aux titres de la formation professionnelle continue.

Si l'Adhérent est empêché de suivre une formation par suite de force majeure définie ci-après (la maladie ou l'accident du participant sur justificatif médical, les désastres naturels, les incendies, le décès d'un proche sur attestation RH), l'Adhérent en avertit sans délai STRATEXIO en précisant la nature, la durée probable et les effets prévisibles de l'événement. Les parties prennent toutes les mesures nécessaires pour réduire à un minimum leurs éventuels dommages.

Si l'Adhérent est empêché de suivre la formation, il peut jusqu'à 15 jours ouvrées avant le début de la formation se faire remplacer sur demande écrite. Le remplaçant devra répondre aux critères et fournir les éléments conformément demandés.

DESCRIPTIF ET PROGRAMME DES FORMATIONS

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

OBLIGATIONS ET FORCE MAJEURE

Dans le cadre de ses prestations de formation, STRATEXIO est tenu à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Adhérents. STRATEXIO ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses adhérents en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un formateur ou d'un animateur, les grèves ou conflits sociaux externes à STRATEXIO, les désastres naturels, les mesures sanitaires exceptionnelles, les incendies, la non-obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de STRATEXIO.

PROPRIETE INTELLECTUELLE ET COPYRIGHT

STRATEXIO est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses Adhérents. À cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, etc.) utilisés par STRATEXIO pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de STRATEXIO. À ce titre, ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur de l'Adhérent sans accord exprès de STRATEXIO. En particulier, l'Adhérent s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations, y compris les module(s) distanciel(s), ainsi que des bases de données figurant le cas échéant sur la plateforme intranet de STRATEXIO sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés. En tout état de cause, STRATEXIO demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations à l'Adhérent.

CONFIDENTIALITE ET COMMUNICATION

STRATEXIO et l'Adhérent s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par STRATEXIO à l'Adhérent. STRATEXIO s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par l'Adhérent. Cependant, l'Adhérent accepte d'être cité par STRATEXIO comme « client » de ses formations. À cet effet, l'Adhérent autorise STRATEXIO à mentionner son nom, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, site internet, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

PROTECTION ET ACCES AUX INFORMATIONS À CARACTERE PERSONNEL

STRATEXIO s'engage à informer chaque Adhérent que des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre et que conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, l'Adhérent dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. L'Adhérent pourra exercer ce droit en écrivant à : 55 avenue Bosquet 75007 Paris ou par voie électronique à : infos@stratexio.fr. S'il estime que ses droits sur ses données ne sont pas respectés, l'Adhérent dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

En particulier, STRATEXIO conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis de l'Adhérent, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation. Enfin, STRATEXIO s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

RESPONSABILITE

STRATEXIO ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des préjudices indirects et/ou immatériels (tels que préjudice moral, préjudice financier ou commercial, perte d'exploitation, de bénéfice ou de chiffre d'affaires, manque à gagner, perte de clientèle ou de données, etc.). Sauf dispositions légales contraires, la responsabilité de STRATEXIO en cas de dommages directs, sera plafonné au montant total HT de la formation.

PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

Formation accessible aux personnes en situation de handicap sous réserve de l'étude individualisée de la situation de handicap et des moyens de compensation à mettre en œuvre par un réseau de partenaires spécialistes du handicap.

LOI APPLICABLE ET DIFFÉRENTS EVENTUELS

Les Conditions Générales et tous les rapports entre STRATEXIO et les Adhérents relèvent de la Loi française.

En cas de litige et préalablement à la saisine du juge, l'Adhérent peut recourir à un médiateur faisant partie de la liste de la Commission d'évaluation et de contrôle de l'État, disponible sur le site internet www.economie.gouv.fr/mediation-conso/saisir-mediateur, où sont indiquées ses coordonnées. Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Paris sera seul compétent pour régler le litige.